

**Les dossiers de promotion interne** n'étant plus soumis à l'avis des membres de la CAP, il appartient au Président du Centre de Gestion d'établir les listes d'aptitude au titre de la promotion interne d'après les lignes directrices de gestion fixant les critères lui permettant d'opérer un choix sur les dossiers présentés par les collectivités affiliées au CDG.

Nous vous invitons à prendre connaissance des **LDG de promotion interne révisées** avant d'établir tout dossier.

Vous pouvez également consulter notre [brochure](#) pour vous assurer que l'agent remplit bien les conditions requises.

Le nombre de postes autorisés au titre de la promotion interne reste soumis à quotas basés sur le nombre de recrutements de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion sur l'année écoulée.

**Par conséquent, seuls, les grades ci-dessous peuvent faire l'objet de propositions de dossiers.**

**ATTENTION : ne seront pris en considération que les dossiers des collectivités qui auront établi leur LDG.**

GRADES	PROMOTIONS POSSIBLES en 2023	Pour mémoire en 2022	
		Nombre de promotions	Nombre de dossiers reçus
Attaché (pour agents de catégorie B)	4	3	41
Attaché (pour agents de catégorie A)	0	1	1
Ingénieur	2	1	9
Professeur d'Enseignement Artistique	1	0	0
Rédacteur, Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	17	8	62
Technicien, Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	7	5	32
Animateur, Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	2	1	5
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques et Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives et Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	1	0
Agent de Maîtrise- 1 <sup>o</sup> - (ancienneté)	Pas de restriction par les quotas		52
Agent de Maîtrise – 2 <sup>o</sup> - (suite à examen professionnel)	1 recrutement pour deux nominations prononcées au titre du 1 <sup>o</sup>		

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les dossiers de promotion interne devront être adressés **complets et renseignés avec le plus grand soin.**

Veillez à joindre toutes les pièces demandées.

Un dossier par agent, (**agent intercommunal : un dossier par employeur envoyé conjointement**).

### NB :

La durée de formation est d'au moins 2 jours sur une période de 5 ans, antérieure à la date d'effet de la liste d'aptitude. - soit entre **le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2022.**

**La (ou les) attestations établie(s) par le C.N.F.P.T** sont à fournir à l'appui du dossier.  
**Aucun texte ne nous permet de déroger à cette période.**

Si un agent a suivi une formation auprès d'un autre établissement de formation, il est nécessaire de faire une demande de dispense auprès du CNFPT via le site d'inscriptions en ligne.

En cas de **VAE**, joindre le justificatif.

Afin de garantir **l'anonymat** du dossier, tous les champs de saisie de commentaires doivent être impérativement rédigés de manière **impersonnelle.**

Les dossiers sont à adresser au plus tard au CDG pour le **3 Mars 2023**, soit par la voie postale, soit par mail à l'adresse de vos interlocutrices habituelles.



**Le dossier à compléter est différent en fonction de la catégorie :**

Dossier pour accéder à la catégorie A – [cliquez ici](#)

Dossier pour accéder aux catégories B & C – [cliquez ici](#)